



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 11</p> <p>Pour : 11</p> <p>Contre : /</p> <p>Absentions : /</p> <p>Date de convocation : 13/04/2026</p> <p>Date d'affichage : 22/04/2026</p>	<p>L'an deux mille vingt-six Le 20 Avril à 19 h 00</p> <p>Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de Monique NAGORNY, Maire</p> <p>Etaient présents : Stéphanie BENIER, Virginie BOEBAERT, Benoit CHAMIOT-MAITRAL, Coralie CUVILLIER, Joël GACHET, Véronique LEGER, Thomas MAIRE DU POSET, Monique NAGORNY, Meghane PERROUX, Salvatore OLIVA</p> <p>Excusés : Olivier HAZARD (pouvoir à Monique NAGORNY)</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Mme Virginie BOEBAERT est élue secrétaire de séance</p>
---	--

Délibération n°2026-18**Objet : Désignation des représentants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Les commissaires titulaires :
 - Madame Michèle COLLIARD
 - Madame Véronique LEGER
 - Monsieur Eric MEYER
 - Monsieur Olivier TISSERAND
 - Madame Morgane VENEZIAN
 - Monsieur Olivier HAZARD
 - Monsieur Bryan GOMES DA SILVA
 - Madame Maryse ABONDANCE
 - Madame Annick OLIVA
 - Monsieur Brandon BARROSO-COELHO

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- Madame Martine CHENAL
- Madame Coralie CUVILLIER

- Les commissaires suppléants :
 - Monsieur Marc BELLOT-CHAMPIGNON
 - Monsieur Eric LEGER
 - Monsieur Yves-Nicolas GARDET
 - Monsieur Salvatore OLIVA
 - Madame Marianne DELHOMME
 - Madame Caroline HAUTECOEUR
 - Monsieur Louis MORILLA
 - Monsieur Benoit CHAMIOT-MAITRAL
 - Madame Marie-Chantal PLAISANCE
 - Monsieur Sébastien TATOUT
 - Madame Guylène GALOPIN
 - Madame Amandine CONSTANTIN

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de la Savoie

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Monique NAGORNY



REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2026

Application agréée E-legalite.com